



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Assemblée Générale d'automne

Les 24, 25 et 26 septembre 2018

Local 2155-DKN

11 :30 à 12 :20

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle
4. Présentation du nouveau représentant des premières années de l'AED
5. Présentation du budget prévisionnel de l'AED
6. Modification des règlements généraux
7. Prise de position en vue du prochain référendum sur le laisser-passer universitaire (LPU)
8. Prise de position sur la rémunération des stages
9. Prise de position pour soutenir le CUTE Québec
10. Prise de position sur la campagne Étudiants en droit d'aider
11. Élection d'un remplaçant de la Vice-présidente aux affaires externes dans les instances
12. Élection des postes vacants au sein des comités et organismes de la corporation
13. Élection des représentants de premières années
14. Élection des membres des comités facultaires
15. Varia
16. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

[Lundi 24 septembre 2018]

1. Ouverture

Sarah-Ève Sénéchal propose l'ouverture.

Charles Bégin appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sarah-Ève Sénéchal veut enlever le point 7, qui est la présentation de la plateforme Lexya. Elle informe que la plateforme n'est pas encore prête à être présentée. Elle va informer les étudiants sur les réseaux sociaux quand la plateforme va être prête.

Jean-Michel Poirier appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

Sarah-Ève Sénéchal propose l'ordre modifié.

Paméla Roy appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle

Camille St-Pierre mentionne que c'est le procès-verbal que tous les étudiants ont reçu par courriel la semaine précédente.

Charles Baril propose.

Alexandre Laforge appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

4. Présentation de la nouvelle représentante des premières années de l'AED

Laurie Geoffroy se présente comme étant la nouvelle représentante des étudiants de premières années. Elle entame sa 2^e session dans son parcours en droit. Elle se dit très heureuse d'être la représentante pour



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

la prochaine année. Elle souhaite la bonne chance aux étudiants qui se sont présentés aux différents comités.

5. Présentation du budget prévisionnel de l'AED

Olivier Deschênes se présente afin de présenter le budget prévisionnel qui a été adopté. Il y a plusieurs choses de majeurs. Il y a des arriérages de Revenu Québec de 29 000\$ qui sont entrés au courant de l'été, puisqu'il refusait de nous l'envoyer. On a maintenant tout reçu. C'est un remboursement de taxes. On a aussi les cotisations pour 57-58 000\$, ces cotisations comprennent le microprogramme, le certificat et le baccalauréat en droit. Les dépenses sont assez constantes à chaque année. Le montant le plus important dans les dépenses de l'administration concerne le salaire de notre conseillère en emploi pour la Faculté de droit, environ 20% de son salaire provient de l'Association étudiante. Ensuite, on envoie toujours normalement un montant pour la bourse de l'AED, cette année on ne le fera pas puisque le capital sera amplement suffisant pour générer les intérêts que l'on a de besoin pour gérer notre bourse. Pour le reste, la grosse dépense pour l'année correspond aux commandites accordées aux comités. Pour l'instant, cela se chiffre à environ 36 000\$. On a débloqué une marge supplémentaire de 8 000\$ cette année, pour donner un montant plus important à certains comités.

Olivier Deschênes continue avec les postes de l'exécutif de l'AED. Il n'y a pas trop de changements majeurs.

- Aux affaires professionnelles, le vice-président répète les activités qui ont été effectuées dans les dernières années. Il n'y a pas essentiellement de nouveau commanditaire important et il n'y a aucun commanditaire qui s'est retiré cette année. Ce poste a un revenu de 21 350\$ et des dépenses de 6 077\$.
- Aux affaires socioculturelles, cela comprend toutes les sommes, montants et dépenses associé au contrat d'exclusivité Molson. Cela ne veut pas dire que c'est lui qui va les organiser, c'est lui qui est responsable de cela, notamment le Salon Lounge Molson où **Olivier Deschênes** et **Charles Bégin** ont fixé le prix des billets à 10\$. Ensuite, il y a une soirée SPA qui est organisé à la fin du mois de novembre, les étudiants auront toutes les informations de cette soirée en temps voulu. Il a ensuite prévu l'achat du permis d'alcool annuel, où on réalise des économies très importantes pour les prédrinks au café La Dissidence. On prévoit aussi un budget de 10% pour des activités à caractère culturel. Pour ce poste, on a donc un revenu de 5900\$, et des dépenses de 8 580\$.
- Aux affaires académiques, il y a le traditionnel concours oratoire. De plus, on prévoit peut-être offrir des Codes civils aux étudiants qui entreront à la session d'hiver. Par contre, cela pourrait avoir un effet nul puisqu'il serait possible de se le faire rembourser par un cabinet ou par le Fonds d'investissement étudiant.
- En ce qui a trait aux communications, on a reçu plusieurs commandites de différents cabinets. En ce qui concerne la Collecte de sang, environ 500\$ ont été budgétés pour l'activité.
- Aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie, pour ce qui est des ligues intramurales, L'AED donne toujours 20% de l'inscription et la personne paie le 80% restant. Cela donne donc un revenu de 6 540\$ et une dépense de 8 055\$.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

- Pour les affaires externes, on n'a aucun revenu. Par contre, l'exécutante organise le colloque et donc cela va être relativement important. Il y aura donc 2 000\$ de frais fixes que toutes les associations en droit doivent envoyer. Normalement, l'association qui reçoit l'événement doit toujours donner un montant supplémentaire, et pour l'instant celui-ci a été chiffré à 3 000\$. Dépenses de 6 100\$ et aucun revenu.
- Pour la représentante des premières années, on prévoit envoyer deux autobus pour le voyage à Ottawa, si les autobus ne se remplissent pas on va baisser cela à un autobus. On a prévu un budget supplémentaire de 1 000\$ pour permettre à l'exécutante de prévoir différentes activités au courant de la prochaine année. Ce poste est déficitaire puisqu'habituellement il n'y a pas vraiment de commanditaire qui se présentent pour commanditer les événements. De plus le poste est déficitaire pour permettre aux étudiants de payer moins cher pour participer aux activités organisées. Revenu de 8 495\$ et dépenses de 10 956\$.

Olivier Deschênes continue en mentionnant que l'association étudiante à des revenus totaux de 140 426,18\$ et des dépenses de 123 061,71\$. Il y a un surplus de 17 364\$, particulièrement attribués aux arrérages de taxes. Cela ne correspond pas à des revenus que l'on va faire, cela entre directement dans le capital. Le niveau de dépenses est semblable à celui de l'an dernier.

Jean-Michel Poirier dit que le Conseil d'administration s'est penché sur le budget prévisionnel. Il n'y a pas à vérifier, puisque justement il s'agit d'un budget prévisionnel. On se demandait ce qui a causé le problème du déficit de l'an dernier, cela a été réglé par l'arrivée massive des fonds de Revenu Québec.

Olivier Deschênes mentionne que cela provient en fait de la bourse de l'AED, que l'exécutif a fait en prévision de recevoir les chèques qui ne sont pas entrés dans l'année financière 2017-2018.

Jean-Michel Poirier continue ne mentionnant qu'il n'y a rien de farfelue dans les transactions au compte. En conséquence, il propose l'adoption du budget prévisionnel tel que présenté par **Olivier Deschênes**.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Simon Hénault, externe de la CADEUL et président d'assemblée, demande s'il y a des interventions sur ce qui est proposé.

Alexandre Laforge demande s'il y a plusieurs versions du budget qui circule.

Olivier Deschênes dit que non.

Budget adopté à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

6. Modification des règlements généraux

Charles Baril se présente et mentionne qu'il est président du Conseil d'administration. Ils ont regardé les règlements généraux du CA et ont trouvés des coquilles. Ils ont revu les règlements avec **Paméla Roy**, présidente de l'exécutif de l'Association étudiante. Ils ont décidé de faire des modifications. À l'article 35, il y a l'ajout de quelques points concernant les pouvoirs de l'AED. C'est pour s'assurer que tout soit plus transparent. L'année dernière était la première année du conseil d'administration et il y avait donc des incohérences dans les règlements qui n'avaient pas été adaptés. Le conseil d'administration a fait l'ajout d'un point élément pour que le conseil d'administration ait accès au budget avant les assemblées générales. De plus, il y a eu la modification de la CADED à la FEDQ. La plus grosse modification concerne la présidente et la secrétaire d'élection. Pour éviter qu'il y ait un conflit d'intérêt et que ce ne soit pas l'AED qui supervise l'élection des membres du prochain exécutif, ce sera maintenant le Conseil d'administration qui s'occupera des élections. La présidence d'élections est occupée par le secrétaire de la Charte. La secrétaire d'élection sera occupée aussi par un membre du Conseil d'administration. Il y a aussi eu l'adaptation des Règlements généraux pour être conforme au vote électronique. Il mentionne qu'il y a aussi eu l'ajout d'un membre étudiant au certificat en droit, pour qu'il y ait une meilleure représentation. De plus, il y a une modification concernant la durée des mandats. On ne voulait pas que des personnes qui soient élus cette année soient encore en poste jusqu'à l'automne, on a donc clarifié la durée des mandats du conseil d'administration. Il y a eu l'abolition d'un article qui faisait en sorte que les exécutants de l'Association étudiante devaient se présenter à chacune des rencontres du Conseil d'administration. **Charles Baril** ajoute qu'il y a eu une modification en ce qui concerne la création de nouveaux comités. La procédure n'a pas vraiment été alourdie, la chose qui a été modifiée, c'est que le Conseil d'administration va se pencher sur le dossier avant que ce soit présenté en Assemblée générale. On ne veut pas alourdir le nombre de comité. Le conseil d'administration va se pencher sur le sujet pour éviter qu'il alourdisse le nombre de comités existants, qui est déjà très élevé. Ensuite, le Conseil d'administration a changé la procédure lorsqu'un poste d'un comité est vacant. Subséquemment, il y a eu une modification en ce qui concerne le procès-verbal du Conseil consultatif des comités. Cette année, il y a eu une erreur de communication. Ce que le Conseil d'administration voulait faire, c'est de rendre public le procès-verbal, mais non par Internet. Ainsi, il va être disponible au local de l'AED, il ne sera pas envoyé par lien électronique. Ensuite, pour une question de transparence, le budget doit être produit à l'avance pour être certain qu'il soit bien adopté. Finalement, le comité de question de genre veut changer son nom et on a donc fait la modification dans les Règlements généraux et il y a eu l'ajout du Comité de droit fiscal.

Simon Hénault propose d'avant de procéder à l'étude de tout cela, de proposer un omnibus de toutes les modifications. S'il y a des choses à traiter par l'assemblée, on les retiendra de cet omnibus.

Sarah-Ève Sénéchal propose l'omnibus de toutes les modifications.

Jérémy Wyatt appuie la proposition de l'omnibus.

Thierry Malouin demande à **Charles Baril** pourquoi les procès-verbaux ne seraient pas en ligne.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Charles Baril dit que le Conseil d'administration voulait procéder de cette façon seulement pour le procès-verbal du Conseil consultatif des comités.

Camille St-Pierre dit que c'est budgétaire, il y a mention du budget de chacun des comités, dit que ce n'est pas de l'information pertinente pour tout le monde. S'ils veulent ils pourront y avoir accès quand même au local de l'Association étudiante.

Paméla Roy ajoute que tous les procès-verbaux des Assemblées générales, des Conseil exécutif et des Conseil administratif, c'est prévu aux règlements et cela a aussi été spécifié, ceux-ci vont être publiés et seront envoyés par voie électronique dans un délai raisonnable. Le procès-verbal du Conseil consultatif des comités de cette année a été envoyé par la voie de l'AEDiffusion et cela vient très lourd à lire. La majorité du temps les étudiants ne se sentent pas concernés par les informations qui s'y retrouvent et c'est pourquoi ils ont pris cette décision.

Personne ne demande le vote pour l'omnibus, la modification des Règlements généraux est donc adoptée à l'unanimité.

7. Prise de position en vue du prochain référendum sur le laisser-passer universitaire (LPU)

Sarah-Ève Sénéchal dit que c'est un laisser-passer qui serait sur la facture de frais de scolarité. Le coût serait inférieur à 130\$ par session. Ce laisser-passer permet d'avoir une carte illimitée pour avoir accès aux autobus de la ville. La session d'été n'est pas incluse, ce serait donc seulement pour la session d'automne et la session d'hiver. Il y a présentement des négociations, ce serait donc vraiment pour pouvoir appuyer la CADEUL dans ses démarches pour faire adopter le laisser-passer universitaire.

Paméla Roy demande si c'est quelque chose qui est optionnel ou si c'est obligatoire.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'il y a quelques exclusions : si on fait un échange pour une session il est clair qu'on ne sera pas dans l'obligation de payer le laisser-passer ; si on fait seulement des cours à l'extérieur, on est inscrit à l'Université Laval mais tous les cours sont à l'extérieur ; sur des territoires qui ne sont pas desservis à Lévis ou à Québec ; formation continue crédités qui est dispensée puisque tous les cours sont ailleurs que sur le campus. Il y a aussi des droits de retraits si on est entièrement à des cours à distance et si on habite à l'extérieur de Lévis ou Québec ou si on est en situation de handicap. Le but de cette mesure est vraiment de permettre d'enlever la congestion routière et qu'il y ait moins d'auto sur le campus. Si les étudiants s'achètent une passe de stationnement, ils n'auront pas de moyen d'enlever le laisser-passer sur leur facture de frais de scolarité puisque le but justement est de réduire le nombre de voitures sur le campus.

Clara Émond demande si seulement les étudiants temps pleins peuvent en bénéficier? Ou les étudiants à temps partiel pourront aussi en bénéficier.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Simon Hénault dit que ce seront seulement les étudiants à temps pleins pour l'instant qui seront admissibles.

Nico Julien demande c'est quoi la différence entre prendre le laisser-passer universitaire et seulement prendre le forfait étudiant du RTC.

Sarah-Ève Sénéchal dit que le laisser-passer revient moins cher.

Camille St-Pierre dit que le forfait étudiant du RTC revient à 58\$ par mois.

Jean-Michel Poirier demande si cela couvre autant le territoire de Québec que celui de Lévis, et le truc des chutes?

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela couvre tout ce qui est couvert par le RTC et par le ST Lévis.

Simon Hénault dit que par obligation légale, cela inclut le service de traversier entre Québec et Lévis.

Sarah-Ève Sénéchal dit que les coûts supplémentaires sur la facture seraient inférieurs à 130\$ par session.

Simon Hénault dit que c'est 120\$ par session pour la première année (prévue à l'automne 2019), ensuite on tombe à 132\$ pour la seconde année d'implantation et ensuite 144\$. Après c'est indexé à 2% par année. C'est ce qui a été négocié avec les sociétés de transport.

William Gaudreault demande si dans le cas où c'est adopté ce laisser-passer universitaire, cela va être facturé directement la facture des frais de scolarité? Et si lui, personnellement, il n'en n'a pas besoin de ce laisser-passer ?

Sarah-Ève Sénéchal dit que les droits de retrait sont vraiment limités, puisque le but de ce laisser-passer est que tout le monde puisse l'avoir. Elle précise que présentement, elle demande aux membres de l'Association étudiante d'appuyer ou non le référendum. Les étudiants vont pouvoir éventuellement voter individuellement sur le pour ou contre d'instaurer ce laisser-passer.

Nico Julien demande dans quelle forme va prendre cet appui au référendum, est-ce que c'est une forme financière, est-ce que c'est une forme morale?

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela va correspondre à des publications Facebook, à voter lors de caucus de la CADEUL.

Simon Hénault demande le libellé que **Sarah-Ève Sénéchal** désire proposer.

Sarah-Ève Sénéchal mentionne que le libellé sera le suivant : « Que l'AED appuie le laisser-passé universitaire dans le cadre du prochain référendum ».



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Simon Hénault demande si **Sarah-Ève Sénéchal** en fait la proposition formelle.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle propose officiellement ce libellé.

Jean-Michel Poirier appuie.

Simon Hénault demande si quelqu'un fait une demande de vote sur la proposition.

Aucune demande de vote et donc la proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Prise de position sur la rémunération des stages

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'en Assemblée générale annuelle d'avril dernier on avait reporté ce point pour laisser à tout le monde le temps de se faire une tête sur le sujet. Elle précise que pour l'AED, cela concerne seulement la rémunération du stage prévu après le Barreau. En ce qui concerne les stages à la magistrature, comme il y a déjà une compensation de crédit, cela n'entrerait pas là-dedans. Présentement, la prise de position concerne la rémunération des stages, mais si les étudiants le veulent on peut aussi y aller par la compensation. Appuyer pour que les gens reçoivent un petit montant d'argent par compensation, qui est un peu moins qu'une rémunération complète.

Paméla Roy se demande quelle est la différence entre le CUTE et la rémunération des stages?

Sarah-Ève Sénéchal dit que le CUTE est un organisme qui tente de faire avancer les choses pour que tous les stages soient couverts par la Loi sur les normes du travail, ils en demandent vraiment plus. Si on décide dès les appuyer, on n'a pas de marge de manœuvre sur ce qu'on veut qu'ils fassent.

Simon Hénault dit que le CUTE est le « Comité unitaire sur le travail étudiant ».

Charles Baril dit qu'il a certaines réserves sur les stages. Pour nous en droit justement en ce qui concerne le stage après le barreau, certains cabinets ne pourraient juste pas payer un étudiant, donc ils n'en prendraient juste plus et il y aurait moins de stages. Il dit que par exemple un cabinet en région n'aurait peut-être pas nécessairement les moyens de prendre un étudiant en stage et cela pourrait couper les possibilités.

Sarah-Ève Sénéchal dit que c'est justement pourquoi elle propose que l'on puisse être en appui de la rémunération des stages, proposer la compensation ou seulement se prononcer contre.

Alexandre Laforge dit que l'enjeu pour eux est la rémunération de tous les stages. C'est surtout les gens en enseignement qui ont parti ce débat/mouvement. Il remarque qu'en droit, la crainte était que certains cabinets ne pourraient pas payer de stagiaire, ce qui ferait baisser le nombre de stagiaire. Certains petits cabinets ou organismes communautaires ne seraient peut-être pas nécessairement en mesure de



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

rémunérer un(e) stagiaire. On pourrait donc seulement se positionner en faveur des stages, sauf ceux en droit, comme cela on les appuie dans leur lutte, mais ne venez-pas jouer dans notre carré de sable, nous o est correct dans notre situation.

Jean-Michel Poirier dit le Barreau du Québec s'est lui-même positionné en décidant d'arrêter d'afficher les stages non ou peu payé. Il y a beaucoup d'étudiants qui doivent travailler à temps partiel en même temps de leur stage. Cela s'inscrit dans une démarche qui est prise par l'ordre professionnel, il veut donc appuyer la rémunération des stages, au sens de la LNT. Il y a beaucoup d'étudiants qui se retrouvent dans un stage faisant 60 heures par semaine en faisant l'appel du rôle, qui sont obligés de travailler à temps partiel en même temps. Donc lui il veut qu'on parle de rémunération directement, nonobstant les contraintes financières que cela peut ajouter à certains bureaux ou organismes qui acceptent de prendre les stagiaires du barreau.

Nico Julien dit qu'il est d'accord avec l'opinion de **Jean-Michel Poirier** et que même cela assure une qualité de stage. Ça assure que nos services sont garantis. Il y a toujours la tradition de dire qu'un stagiaire fait du cheap labour. Selon la Loi sur les normes du travail, on dit que socialement, c'est impensable de penser payer moins de 12\$ de l'heure. Il croit que cela devrait être la même chose en droit, le droit n'est pas un sous-métier. Il ne connaît personne qui n'a pas été capable de se trouver un stage.

Jean-Michel Poirier fait la proposition d'un libellé : « Que l'Association des étudiants et étudiants en droit de l'Université Laval appuie la rémunération de tous les stages ».

Nico Julien appuie la proposition.

Charles Baril demande le vote.

Simon Hénault demande si quelqu'un veut le vote secret. Personne ne demande le vote secret.

Vote sur l'appui de la rémunération de tous les stages :

Pour : 35

Contre : 3

Abstention : 5

Adoptée à la majorité.

9. Prise de position pour soutenir le CUTE Québec

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'en ce qui concerne le CUTE Québec, elle doit nous faire prendre position aujourd'hui puisqu'à l'Assemblée générale annuelle en avril dernier il y avait eu un vote pour reporter la prise de position. Dans le CUTE, les gens ne se font pas élire, si un jour l'organisme décide de partir en grève, et qu'on décide qu'on appuie le CUTE, nous n'aurons pas le choix de les appuyer. On n'a pas de marge



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

de manœuvre avec le CUTE Québec. Elle dit que si jamais ils décident de nous demander de l'argent à la place on pourrait les soutenir de cette façon, mais là non plus on n'est pas obligé.

Camille St-Pierre demande si jamais le CUTE Québec décide de partir en grève, est-ce qu'on doit les suivre?

Sarah-Ève Sénéchal dit que non, on doit seulement les appuyer dans la grève. Si on décide de les appuyer et qu'eux veulent partir en grève, on va devoir les appuyer dans leur décision.

Jean-Michel Poirier demande si on a une représentation sur le comité.

Sarah-Ève Sénéchal dit que non, les gens que ça intéresse peuvent aller à une réunion et décider de s'impliquer à l'intérieur du comité.

Charles Baril demande si le comité décide unilatéralement d'aller en grève, nous n'aurons pas le choix de les suivre?

Sarah-Ève Sénéchal dit que si on les appuie oui. Si on ne les appuie pas on va voter contre.

Simon Hénault dit qu'il y a une nuance, on reste maître de notre devenir en tant qu'Association. En tant qu'Association, on demeure souverain sur une entrée en grève ou non. Il ne s'agit pas d'une entité supérieure qui peut nous l'imposer.

Nico Julien propose : « Que l'Association des étudiants et étudiantes en droit de l'Université Laval n'appuie pas le CUTE Québec ».

Jérémie Wyatt appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

Simon Hénault ajourne les travaux et reporte l'Assemblée générale au lendemain, au même local.

[Mardi 25 septembre 2018]

Simon Hénault fait la reprise de l'Assemblée à 11 :30.

10. Prise de position sur la campagne Étudiants en droit d'aider

Sarah-Ève Sénéchal mentionne qu'officiellement on a déjà pris position sur le sujet, mais pas en Assemblée générale. Elle ne se sentait pas à l'aise sur le sujet et elle voulait donc que tous les membres de l'Association puissent se prononcer sur le sujet. Étudiants en droit d'aider a été parti par Pro Bono et par



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

l'Université de Montréal. Ce qu'ils veulent, c'est de tous être capable d'aider tout le monde. Pour l'instant, les étudiants peuvent seulement donner l'état du droit aux personnes leur posant des questions. Par cette campagne, ils veulent que les étudiants puissent être en mesure de remplir des documents, d'aller à la cour avec eux, de les guider, etc. Cela s'inscrit dans un désir d'un plus grand accès à la justice. Elle aimerait que l'on vote pour avoir une position officielle en faveur ou contre. Les négatifs de cela, c'est que cela pourrait enlever du travail aux avocats. Par contre, comme cela touche les étudiants il faut voter pour notre réalité présentement, si c'est dans nos intérêts actuellement. Présentement, il ne se passe plus grand-chose. Il y avait un projet de loi qui se mettait en place, mais à cause des élections cela a été mis sur pause. Elle aimerait que l'on ait une position très claire sur le sujet, pour que lorsque les élections vont être terminées que l'on puisse aller de l'avant avec cela, faire des pressions si on vote en faveur.

Charles Baril dit qu'à l'interne on a déjà regardé le tout officieusement, mais il se demande sur quoi vraiment on a pris position.

Sarah-Ève Sénéchal dit que l'an dernier, il y a eu un comité de tous les présidents des Associations étudiantes, cela a été signé par **Simon Gadbois**, président de l'exécutif de notre Association étudiante l'an dernier, mais nous n'avons pas de position officielle. C'est pour ça qu'aujourd'hui elle demande l'opinion des membres.

Simon Hénault demande si quelqu'un veut faire une proposition formelle.

Sarah-Ève Sénéchal propose : « Que l'Association des étudiants et étudiantes en droit de l'Université Laval appuie la campagne Étudiants en droit d'aider ».

Charles Bégin appuie la proposition.

Charles Baril demande le vote.

Vote sur l'appui de la campagne Étudiants en droit d'aider :

Pour : 41

Contre : 6

Abstention : 21

Adoption à la majorité.

11. Élection d'un remplaçant de la Vice-présidente aux affaires externes dans les instances

Sarah-Ève Sénéchal dit que selon nos Règlement généraux, elle n'a pas le choix d'élire quelqu'un pour la remplacer lorsqu'elle est absente lors d'un caucus de la CADEUL. C'est une fois par mois à tous les vendredis à 13 :00. Elle dit que jusqu'à maintenant elle y est toujours aller, donc cela ne risque pas d'arriver souvent. Le mandat de ce remplaçant sera de représenter l'AED selon le cahier de position.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Simon Hénault ouvre une période de mise en candidature. Les étudiants peuvent se proposer ou proposer quelqu'un. Cette personne pourra accepter ou refuser de se présenter.

François-Alexandre Godin propose **Selma Adam**.

Simon Hénault demande si Selma Adam accepte sa mise en candidature.

Selma Adam dit que oui.

Puisqu'il n'y a pas d'autre mise en candidature, **Simon Hénault** ferme la période de mise en candidature. **Selma Adam** est donc élue à l'unanimité.

12. Élection des postes vacants au sein des comités et organismes de la corporation

JOURNAL LE VERDICT : (élus par acclamation)

- Vice-présidence aux finances : Bernard Boisclair : bernard.boisclair97@gmail.com
- Vice-présidence marketing : Jessica Lalancette : jessica.lalancette.2@ulaval.ca

COMITÉ DE L'ENSEMBLE VOCAL : (postes vacants)

- Présidence : **vacant**
- Vice-présidence aux finances : **vacant**
- Directeur musical : **vacant**
- Vice-présidence aux événements : **vacant**

Camille St-Pierre demande si des étudiants seraient intéressés à poser leur candidature, puisque tous les postes sont à pourvoir.

Simon Hénault ouvre une période de mise en candidature pour ce comité.

Paméla Roy dit que l'an dernier elle a été présidente de l'Ensemble vocal, et vice-présidente aux finances l'année d'avant. C'est vraiment un comité qui consiste à rassembler des étudiants en droit qui ont un talent X artistique, mais c'est vraiment pour avoir du plaisir, monter une chanson.

Simon Hénault ferme la période de mise en candidature.

COMITÉ DE DROIT NOTARIAL :

- Vice-présidence aux affaires professionnelles : Amélie Luiggi : amelie.luiggi.1@ulaval.ca



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

13. Élections des représentants de premières années

Catherine Guay demande à devance l'élection du représentant des premières année dans le comité des Law Games à ce midi, mardi 25 septembre, puisqu'une activité de financement approche à grand pas et le comité aimerait avoir leur représentant rapidement.

Simon Hénault dit que le comité passera en deuxième.

CLUB DE DROIT ET AFFAIRES :

Thierry Malouin : thierry.malouin.1@ulaval.ca

- Élu à la majorité

Paméla Roy dit qu'elle a reçu un questionnement d'un étudiant concernant qui était en droit de voter pour les représentants de premières années des comités.

Charles Baril dit que tout le monde peut voter.

Paméla Roy ajoute que seuls les étudiants de premières années peuvent voter pour le représentant de première année de l'exécutif, mais que tous les étudiants (2^e et 3^e années inclus), peuvent voter pour les représentants des premières années des comités.

Charles Baril dit que oui c'est ça.

JEUX'RIDIQUES (LAW GAMES) :

Emilio De Angelis : emiliodeangelis@ulaval.ca

- Élu à la majorité

COMITÉ DES PREMIÈRES ANNÉES :

Émilie Savard : emilie.savard.12@ulaval.ca

Delphine Dufour : delphine.dufour713@gmail.com

Marie Parizeau : mapar08@outlook.com

Arnaud Gagnon : arnaud.gagnon.1@ulaval.ca

- Élus(es) à la majorité

COMITÉ DE DROIT NOTARIAL :

Mélyna Rivest : melynarivest@gmail.com

- Élu(e) à la majorité

JOURNAL LE VERDICT :

Florence Zhao Dumas : florencezhao_58@hotmail.com

- Élu(e) par acclamation



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

TROUPE DE THÉÂTRE :

Marie-Alex Claveau : mariealex2@hotmail.com

- Élu(e) par acclamation

FESTIVAL DE DROIT :

Catherine Gendron : cathou.102008@hotmail.com

- Élu(e) par acclamation

SOUS-COMITÉ DU VP AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES :

Anthony Cloutier : anthony.cloutier.2@ulaval.ca

- Élu(e) à la majorité

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Marc-Alexandre Binette : marca_binette@hotmail.com

- Élu(e) par acclamation

CAFÉ LA DISSIDENCE :

Émile Bresse : emilebresse@gmail.com

- Élu(e) à la majorité

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Philippe Vachon : philippe.vachon.3@ulaval.ca

- Élu(e) à la majorité

(Suite à un vote très serré, **François-Alexandre Godin** demande un recomptage, c'est bien **Philippe Vachon** qui emporte l'élection).

COMITÉ DE LA SIMULATION DES NATIONS UNIES :

Marc-Alexandre Binette : marca_binette@hotmail.com

- Élu(e) à la majorité (la deuxième candidature s'est désistée directement à l'Assemblée générale)

Simon Hénault ajourne les travaux jusqu'au lendemain, mercredi 26 septembre 2018, 11 :30.

[Mercredi 26 septembre 2018]

Simon Hénault ouvre la séance à 11 :30

COMITÉ DES DÉBATS FACE-À-FACE :

Aucune candidature : **Vacant**

COMITÉ DE DROIT CRIMINEL ET PÉNAL :

Samuel Bilodeau : samuel.Bilodeau@hotmail.ca



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

- Élu à la majorité

COMITÉ DU GRAND MAILLET :

Selma Adam : selma.adam.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

COMITÉ DU DÉFILÉ DE MODE :

Élizabeth Quirion : elizabeth_quirion@hotmail.com

- Élu à la majorité

COMITÉ SOCIO-POLITIQUE :

Fadhil Badr : badr.fadhil.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

COMITÉ ACTION SOCIALE :

Marc-Étienne Filteau : me.filteau@hotmail.com

- Élu à la majorité

COMITÉ ENSEMBLE VOCAL :

Aucune candidature : **vacant**

COMITÉ QUESTIONS DE GENRE :

Laurie Beaulieu : laurie.beaulieu98@gmail.com

- Élu par acclamation

COMITÉ DE DROIT FISCAL :

François-Alexandre Godin : fa.godin@hotmail.com

- Élu à la majorité

14. Élection des membres des comités facultaires

CONSEIL DE LA FACULTÉ :

Ève Gaucher : eve.gaucher.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

Félix Vallée : felix.vallée.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

Gabriel Boivin : gabriel.boivin.5@ulaval.ca

- Élu par acclamation



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marc-Antoine Bolduc : bolduc.ma98@hotmail.com

- Élu par acclamation

COMITÉ DE PROGRAMME AU CERTIFICAT :

Ouverture des mises en candidature : 3 postes vacants

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT ÉTUDIANT :

François-Alexandre Godin : francois-alexandre.godin.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

Ouverture des mises en candidature : 1 poste d'un étudiant au certificat vacant

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Ouverture des mises en candidature : 2 postes vacants

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Fadhil Badher : badr.fadhil.1@ulaval.ca

- Élu par acclamation

Ouverture des mises en candidature : 1 poste vacant

15. Varia

Aucun varia.

16. Fermeture

Sarah-Ève Sénéchal propose la fermeture de l'Assemblée générale.

Charles Bégin appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité. Fermeture de l'Assemblée à 11 :54.